

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 11	Absents 19	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 13	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 18/07/2012

Date d'affichage :

**OBJET :**

PRIF des communes

PROGRAMME  
COMPLEMENTAIRE  
D'INSTALLATIONS NOUVELLES  
D'HYDRANTS

Demande de subventions

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

L'an deux mil douze, et le vingt quatre du mois de juillet, le Conseil Communautaire convoqué selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

**Présents :** MM. G. BRUN – E. CECCALDI - P. CECCALDI – J. EMMANUELLI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI - M. LUCIANI – E. MARCELLI représenté par JM PETRUCCI - F. MARCHETTI – M. PARRIGI - A. SANTINI.

**Absent(s) :** MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI – I. BENIGNI - L. BICCHIERAY – D. BICCHIERAY - JB CECCALDI – MD CLAVEAU – A. FALCUCCI – J. LUCIANI – JB. MARIOTTI – E. MUNIER – JM. NOBILI – MT PETRUCCI – JP PINELLI - R. RESTITUDE – F. SEVEON - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** R. SANTELLI à A. SANTINI - JM. TEALDI à P. GUIDONI.

**Secrétaire :** F. MARCHETTI

Le Président rappelle aux conseillers les actions menées dans le cadre de la prévention contre l'incendie.

Les communes ont fait part de demandes d'installations nouvelles de poteaux et bouches incendie dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Ainsi, de nouveaux hydrants sur le territoire de communes membres doivent être installés selon les prescriptions issues des Plans de Prévention du Risque Incendie de Forêt communaux. Certaines zones d'habitation en milieu urbain ou péri urbain ont une sécurité incendie insuffisante.

De fait, un marché à bons de commande a été lancé en fin d'année 2011 pour une durée d'un an reconductible deux fois. Les quantités minimales et maximales sont de 10 à 35 unités. Le titulaire de ce marché à procédure adaptée est l'entreprise Paul BEVERAGGI – BP 201- 20220 L'Ile Rousse.

Le Président propose de solliciter le Conseil Général de la Haute Corse pour le financement de ces équipements dans le cadre du contrat d'intervention intercommunale 2012/2014 formalisé le 2 avril 2012, à hauteur de 30 % de la dépense pour un montant de 31 500 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** l'exposé du Président.

**SOLLICITE** le Président du Conseil Général de la Haute Corse aux fins d'édition de l'arrêté attributif de subvention pour le programme d'installations nouvelles de poteaux et bouches incendie comme mentionné au contrat d'intervention intercommunale 2012/2014.

Fait et délibéré, le 24 juillet 2012  
Pour copie conforme  
**Le Président**

